



## Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°49 - 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le NEUF du mois de MARS, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni à Chambon sur Lac, sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

### ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames DECHAMBRE Brigitte, TARTIERE Catherine Messieurs GAY Lionel, MARLET Pierre, PERRON Jacques
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinhal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte Messieurs BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, CONSTANTIN François
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames SAVOLDELLI Florence, MABRU Michelle Monsieur DUBOURG Sébastien,
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur CASSIER Jean-François
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

**Secrétaire de séance :** Monsieur LABASSE Emmanuel

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 35 - Présents : 32 - Votants : 34

**Pouvoirs :** Mme MONESTIER Séverine à Mr GAY Lionel, Mr AURIACOMBE Stéphane à DUBOURG Sébastien

**Absents/Excusés :** Monsieur EYRAGNE Jean-Marc

**Délégués suppléants assistant au conseil :** Madame PANCRACIO Amélie, Messieurs VALLON Philippe, BOISSARD Michel

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

### **OBJET : Création poste Chargé de mission Coordinateur Pôle Pleine Nature du Grand Sancy**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, notamment ses articles 3-3 alinéa 1, et 34 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Vu la délibération n° 96 / 2016 en date du 26 Juillet 2016 actant la candidature à l'appel à projet Pôle Pleine Nature initié par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires ;

Vu la délibération n° 55 / 2017 en date du 7 Juin 2017 créant un premier poste de Chargé de mission Coordinateur du Pôle Pleine Nature du Grand Sancy ;

Considérant le programme FEDER / FSE + Massif Central 2021-2027 de la Région Auvergne Rhône Alpes qui définit les orientations pour la mobilisation des crédits européens ;

Monsieur le Président rappelle que le contrat du dernier Chargé de mission s'est terminé le 31 Décembre 2020 avec la fin de la programmation précédente.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Communauté de Communes DOMES SANCY ARTENSE souhaite continuer le projet de Pôle Pleine Nature sur le territoire du Grand Sancy pour la nouvelle programmation 2021 / 2027. Il convient de recruter un Chargé de Mission pour préparer, entre autres, la candidature au nouvel appel à projet.

Monsieur le Président rappelle que le poste pourra être subventionné à hauteur de 70% par l'Europe (Fonds FEDER) et l'Etat (FNADT), dans la limite de 0.6 Equivalent Temps Plein. Le reste à charge sera partagé pour moitié entre les deux communautés de communes.

Monsieur le Président propose de recruter un Chargé de Mission Coordinateur et Animateur du Pôle Pleine Nature Grand Sancy à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2021 pour une durée de 24 mois, et d'appliquer les indices de rémunération du 8<sup>ème</sup> échelon du grade d'Animateur, cadre d'emploi de la Catégorie B de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Président précise les missions :

- *Administratif* : Suivi administratif du dossier, rapport d'activité lié aux missions exécutées, suivi des taux d'activité du Pôle Pleine Nature du Grand Sancy, préparation de la réponse du Pôle Pleine Nature du Grand Sancy au nouvel Appel A Projet 2021 (bilan, actualisation du diagnostic, proposition d'un nouveau programme d'actions...), état des lieux des responsabilités liées aux Activités de Pleine Nature, remise à plat des conventions pour les sites de pratique et les droits de passage...
- *Animation du réseau* : Mise en œuvre du projet partagé du Pôle Pleine Nature, veille / tendances des Activités de Pleine Nature (pratique, consommation, juridique, aides financières), conseils et assistance administrative aux prestataires, réalisation de supports de communication, gestion du matériel du Pôle Pleine Nature...
- *Développement des activités* : Rando, vélo route et VTT, ski de fond, pêche, course d'orientation, ...

En conséquence, il convient de compléter le tableau des effectifs par un emploi de Chargé de Mission Coordinateur du Pôle Pleine Nature du Grand Sancy à temps complet pour une durée de 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2021.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- APPROUVE la création d'un emploi Chargé de Mission Coordinateur du Pôle Pleine Nature Grand Sancy à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2021 pour une durée de 24 mois ;
- DECIDE d'appliquer les indices de rémunération correspondant au 8<sup>ème</sup> échelon du grade d'Animateur, cadre d'emploi de la Catégorie B de la Fonction Publique Territoriale ;
- PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 012 du Budget 2021 ;
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'Europe (FEDER) et de l'Etat (FNADT) ;
- PRECISE que le reste à charge sera pris pour moitié par la Communauté de Communes DOMES SANCY ARTENSE sur présentation d'un état justificatif du temps de travail.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY

